



Quel droit je peux prétendre pour la maison

Par **bigben**, le 27/01/2017 à 17:33

BONJOUR

avec mon ami nous avons construit une maison sur un terrain de sa famille en 1986 et nous y habitons

en 1989 nous nous sommes marié sous le régime de la communauté

avons eu une fille ensemble en 1993

en 2004 il quitte le foyer conjugal

moi je vis toujours avec ma fille dans la maison

fin 2016 il demande le divorce et veut récupérer la maison

que dois je faire

MERCI beaucoup

Par **Visiteur**, le 27/01/2017 à 17:42

bonjour

le terrain lui appartient mais vous avez payé à 2 la construction. Soit il vous doit la moitié de la maison sans terrain, soit vous devez lui acheter ce terrain et la moitié de la maison.

Par **amajuris**, le 27/01/2017 à 18:02

Bonjour;

La maison lui appartenant, il a tout à fait le droit de vouloir la récupérer.
Dans le cadre du divorce, si la communauté a financé le bien propre de votre mari, votre mari devra une récompense à la communauté.
Il faut voir ça avec votre avocat.
Salutations